



**Revue de presse**  
**Gouvernance des eaux souterraines**  
**d'Abitibi-Témiscamingue**  
**25 septembre – 9 octobre 2013**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : [olivier.pitre@sesat.ca](mailto:olivier.pitre@sesat.ca)

# L'esker Saint-Mathieu-Berry a son portrait détaillé



Martin Guindon  
Publié le 30 septembre 2013



Commenter



Envoyer à un ami



Imprimer

**Le projet pilote de la Société de l'eau souterraine (SESAT) a franchi un premier pas important le 30 septembre, avec la publication de son portrait détaillé de l'esker Saint-Mathieu-Berry.**

Le document de 279 pages a été concocté au cours de la dernière année à partir des connaissances acquises par le Groupe de recherche en eau souterraine de l'UQAT, des rencontres du comité de gouvernance de l'esker formé d'une douzaine d'utilisateurs et de gestionnaires du territoire et des recherches réalisées par la coordonnatrice Chloé Bureau. Il couvre à la fois l'hydrogéologie, l'utilisation et la gestion de l'esker.

«Le portrait qui est déposé et rendu public aujourd'hui se veut un jalon significatif du projet pilote. Il permet d'établir une image détaillée des diverses occupations et utilisations de l'esker qui permettra au comité de gouvernance de continuer son travail. Il permet de rassembler dans un seul document la connaissance pratique que nous possédons du milieu physique, biologique, social et des questions de gestion actuelle des diverses activités qui ont un impact réel ou potentiel sur l'eau souterraine de l'esker», a indiqué le président de la SESAT, Serge Bastien.



© Martin Guindon  
Le directeur général de la SESAT, Olivier Pitre, la coordonnatrice du projet pilote, Chloé Bureau, et le président de la SESAT, Serge Bastien, posent avec un exemplaire du Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry.

Légal



**Jeffa 2013**  
Rabais jusqu'à 3 000 \$ à l'achat au comptant\*

Voir ce à quoi nous avons aussi pensé >



Das Auto.



**VOLKSFEST**  
Rabais jusqu'à **5000\$**  
— à l'achat au comptant\* —  
Montant indiqué pour la Passat 2013

## **Beaucoup d'usages sur 300 km<sup>2</sup>**

«Ce qui m'a le plus surprise, c'est la multitude d'usages qu'il y a sur un aussi petit territoire. On parle de 300 km<sup>2</sup>. Il y a du camping, des activités minières, forestières et agricoles, des résidents, etc. On y retrouve aussi 19 pour cent de gravières de la MRC Abitibi, alors que l'esker ne représente que 4 pour cent de la superficie du territoire. De plus, 44 pour cent de l'esker est sous claims miniers, comparativement à 23 ou 25 pour cent du territoire de la MRC», a fait valoir Mme Bureau.

Est-ce que cette présence représente une menace pour la ressource hydrique? «Il est encore trop tôt pour s'avancer sur les risques que cela peut représenter, puisqu'on n'a pas encore toutes les connaissances requises. Mais on peut sûrement encourager une certaine précaution, comme la MRC Abitibi l'a fait au niveau forestier, avec son entente de protection des aquifères granulaires», a-t-elle avancé prudemment.

## **Place au diagnostic**

Avec un tel document en main, la SESAT peut entamer la phase 2 de son projet pilote, qui devrait s'étendre sur les deux prochaines années. «Ce portrait détaillé, c'était ce qu'on voulait comme point de départ pour le projet pilote. Nous amorçons maintenant la phase de concertation. Les 6 prochains mois seront employés à travailler sur un diagnostic. Les membres du comité de gouvernance vont prendre le portrait et le laisser décanter pour faire une liste exhaustive des préoccupations en lien avec la gestion intégrée de ce territoire, a précisé Olivier Pître, directeur général de la SESAT.

«Chloé et moi, nous allons travailler à la définition des grands enjeux pour la gestion du territoire, a-t-il poursuivi. Dans les six mois suivants, on va travailler sur un modèle concerté de développement durable. Ce qu'on veut, c'est que les générations futures aient le même accès privilégié à cette ressource, dans la même quantité et qualité à laquelle nous avons accès aujourd'hui.»

## **Financement recherché**

Serge Bastien a rappelé que la SESAT souhaitait toujours obtenir une reconnaissance du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs accompagnée d'un financement récurrent au même titre qu'un organisme de bassins versants, mais pour l'eau souterraine.

Présent, le ministre régional François Gendron a montré une oreille très attentive. «Ce que l'on vient de nous présenter semble confirmer la capacité de la SESAT d'être un intervenant privilégié pour aller plus loin. Ils ont ce qu'il faut au MDDEFP pour porter un jugement qualitatif. Ça va me prendre un cadre financier que je n'ai pas en ce moment, mais j'entends plaider auprès de mon collègue Yves-François Blanchet», a-t-il assuré.

*On peut consulter le Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry dans son intégralité sous l'onglet [Publications](#) au [www.sesat.ca](http://www.sesat.ca).*

**Info-Palestine.eu**

**2 oct. 2013**

### **Pétition : Gaza n'aura plus d'eau potable d'ici 2016 !**

 Imprimer la page

mercredi 2 octobre 2013 - 08h:59

 SHARE    ...

Agence Médias Palestine

**Israël continue d'exploiter 90% de l'eau douce transfrontalière pour l'usage exclusif d'Israël – en particulier l'aquifère de montagne souterraine partagée avec la Cisjordanie – alors que les Palestiniens ont accès à moins de 10 %.**



Les 1,6 million de Palestiniens de la bande de Gaza sont privés d'eau potable. La seule source d'eau à laquelle ils peuvent accéder, l'eau souterraine des aquifères, est sur-utilisée et est maintenant très polluée en raison de l'infiltration de l'eau de mer et des égouts.

L'ONU a récemment averti que, si une solution n'est pas trouvée pour fournir la bande de Gaza en eau potable, l'aquifère de Gaza deviendra inutilisable d'ici 2016, et endommagé de manière irréversible en 2020.

Aujourd'hui, seulement 5 % de l'eau extraite de l'aquifère côtier sont potables. La plupart des familles de Gaza sont obligées d'acheter de l'eau potable par des entreprises privées à un coût élevé, et dépensent jusqu'à un tiers de leurs salaires pour acheter de l'eau.



La portion de l'aquifère côtier située sous la bande de Gaza ne représente qu'un faible pourcentage du total des ressources en eau douce disponibles aux Israéliens et aux Palestiniens. Israël continue d'exploiter 90% de l'eau douce transfrontalière pour l'usage exclusif d'Israël – en particulier l'aquifère de montagne souterraine partagée avec la Cisjordanie – alors que les Palestiniens ont accès à moins de 10 %.

Israël fait cela en violation du droit international de l'eau qui stipule que ces ressources doivent être partagées « *équitablement et raisonnablement* » entre Palestiniens et Israéliens.

Il y a une solution, et cela commence par l'application du droit à l'eau des Palestiniens. Si les Palestiniens avaient accès à une part équitable des ressources en eau disponibles, et si Israël lève son blocus sur la bande de Gaza qui restreint les importations d'eau ainsi que l'entrée de matériaux et produits nécessaires pour rénover et réparer ses infrastructures d'eau, la plus grande part des problèmes d'eau de Gaza seraient résolus .

La campagne *Soif de Justice*, qui défend le droit à l'eau des Palestiniens, a besoin de votre aide ! Si cette pétition atteint 100 000 signatures, les ambassadeurs de la campagne feront du lobbying auprès des gouvernements européens afin de leur livrer vos signatures, et leur demanderont de prendre des mesures concrètes.

N'attendez pas que l' aquifère de Gaza s'effondre, signez la pétition maintenant et aidez-nous à garantir le droit de l'eau pour Gaza et pour la Palestine !

Lien vers la pétition : <https://secure.avaaz.org/en/petition...>

## La Presse

8 oct. 2013

Vincent Marissal

# Laurentides et Lanaudière: le far west des carrières et sablières

Publié le 08 octobre 2013 à 00h00 | Mis à jour à 09h21



Photo: Heli Tremblant

[Agrandir](#)

Les municipalités ont très peu à dire sur la gestion d'une carrière ou d'une sablière. C'est qu'une compagnie fait affaire directement avec les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement, et non pas avec elles.

ma.PRESSE

 Ajouter

PARTAGE

 Recommander < 119

 Tweeter < 20

 +1 < 5



Emplois quebec

[indeed.com/Quebec](http://indeed.com/Quebec)

Trouvez votre emploi En un seul clic sur Indeed.com



**VINCENT MARISSAL**  
La Presse



**Il n'y a pas que dans le Grand Nord que l'exploitation des ressources pose de graves problèmes environnementaux. Dans les moyennes Laurentides et dans Lanaudière, à moins de 100 km de Montréal, les «rois de la garnotte» exploitent carrières et sablières sous un régime archaïque datant du siècle dernier. Exaspérés, les élus locaux accusent le gouvernement de laxisme. À Québec, on promet de grands changements.**

Lorsque la pépinière Botanix s'est installée en bordure de la route 117, à Saint-Faustin-Lac-Carré, les autorités de cette petite municipalité des Laurentides ont demandé à ses propriétaires de planter quelques fleurs en devanture pour faire plus joli.

La demande est légitime, surtout à l'endroit d'un commerce qui vend de la verdure, mais c'est tout de même ironique, ces baquets de fleurs, dans ce paysage ravagé par la présence de carrières et de sablières tout autour!

Presque en face de la pépinière, notamment, se dresse une immense montagne de granit éventrée à grand coup de dynamite par l'entreprise de Jean Miller. Cette impressionnante brèche, très visible de la 117, est devenue un «running gag» parmi les élus de la région, qui reprochent à Jean Miller d'avoir profité d'un permis d'ouverture d'un chemin pour fendre la montagne en deux!

«Running gag», peut-être, mais l'affaire ne fait pas rire tout le monde, surtout pas les citoyens des moyennes Laurentides et de Lanaudière, juste à l'est, qui sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour dénoncer l'exploitation de carrières et de sablières dans une région verdoyante reconnue pour le plein air et la villégiature. Entre les deux régions, une quinzaine d'entreprises exploitent des sablières et des carrières, pas toutes selon les plus hautes normes environnementales.

### Responsabilité

Des citoyens accusent les entrepreneurs de détruire l'environnement en étirant leurs permis, quand ils ne les ignorent pas carrément, et en contournant les règlements sur le bruit, la poussière, la renaturalisation des lieux après exploitation, bref, de se moquer des communautés et de ne pas se comporter en entreprise citoyenne.

### À LIRE AUSSI

- ▶ [Québec promet de faire le ménage](#)
- ▶ [Eau potable et forage: Blanchet pourrait augmenter la distance séparatrice](#)
- ▶ [Immobilier: attirer les Montréalais dans Charlevoix](#)
- ▶ [Enjeux énergétiques du Québec: une consultation «biaisée»](#)
- ▶ [La MMA pourrait être vendue d'ici la mi-décembre](#)

### SUR LE MÊME THÈME

- ▶ [ministère de l'Environnement](#)
- ▶ [ministère des Ressources naturelles](#)
- ▶ [MRC](#)
- ▶ [Yves-François Blanchet](#)
- ▶ [Lois et règlements](#)
- ▶ [Entrevues de dirigeants](#)
- ▶ [Ressources naturelles](#)
- ▶ [Institutions locales](#)

### DU MÊME AUTEUR

- ▶ [Des éclats de roc dans la piscine!](#)
- ▶ [Québec promet de faire le ménage](#)
- ▶ [Laurentides et Lanaudière: le far west des carrières et sablières](#)
- ▶ [La SAQ vend moins cher aux Américains](#)
- ▶ [La SAQ prend pied aux États-Unis](#)

L'entrepreneur Jean Miller ne paraît pas très soucieux de corriger cette image négative. Lorsque *La Presse* l'a joint, il n'a pas attendu la fin de la première question pour raccrocher en disant qu'il n'avait rien à dire. Un autre entrepreneur du coin, RB Gauthier, souvent cité par les opposants, a décidé de jouer le jeu, avec un porte-parole média et une approche de consultation avec la population.

Cela dit, il y a pas mal de sable dans l'engrenage.

Comme toujours dans ce genre de dossier, il y a des cas de «pas dans ma cour», mais le problème du développement anarchique de l'industrie de la garnotte est plus profond. Même les élus municipaux se plaignent de n'avoir aucun pouvoir sur leur territoire et d'être constamment placés devant le fait accompli à cause du laxisme et de la complaisance de Québec.

Sous le couvert de l'anonymat, un élu résume ainsi la situation: «La plupart du temps, les entreprises fautives ne respectent pas les règlements, mais elles finissent toujours par obtenir leur certificat. Je m'interroge sur cette complaisance.»

Ronald Provost, préfet de la MRC des Laurentides et maire de Brébeuf, acquiesce ouvertement: «Ne pas respecter les règlements environnementaux, c'est dans la culture des carrières et des sablières, et je me pose moi aussi des questions.»

À Chertsey, dans Lanaudière, le directeur général de la municipalité, Pierre Mercier, affirme qu'un fonctionnaire lui a répondu, excédé par son insistance: «Trop de questions n'apporte pas toujours des réponses.»

Dans tous les coins touchés par des exploitations de sable ou de pierre, à Mont-Tremblant, Lac-Supérieur, Sainte-Julie, La Conception, Val-David, Saint-Faustin, Chertsey, les citoyens se plaignent des délais d'intervention de l'Environnement après une plainte. De 30 à 40 jours ouvrables, ce qui laisse largement le temps aux exploitants de se préparer.

«C'est nous qui avons le fardeau de prouver que l'entrepreneur est en infraction pour le bruit, le dynamitage, la poussière, les heures d'opération...», explique Marie Venne, dont la maison s'est retrouvée assiégée par une carrière de RB Gauthier à Mont-Tremblant. Un voisin d'infortune, Ronald Labelle, ajoute: «Le Ministère nous dit: «Surveillez-les et appelez-nous!» Mais il faudrait les prendre sur le fait, et les inspecteurs viennent des semaines plus tard!»

En entrevue à *La Presse*, le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, se montre parfaitement au courant des nombreux irritants causés par les carrières et sablières des Laurentides, «une industrie qui a connu un développement accéléré incompatible avec cette région», précise-t-il.

D'emblée, le ministre affirme que certains joueurs importants de ce secteur «sont sur l'écran radar», et que les Laurentides sont sous surveillance.

«Je ne nomme personne, mais il y a effectivement des exploitants un peu voyous», reprend M. Blanchet, promettant, pour 2014, un resserrement de la réglementation archaïque de cette industrie.» (Voir l'encadré sur cette question.)

Le député péquiste de Labelle, Sylvain Pagé, l'avoue sans détour: «Il y a des histoires d'horreur dans toutes les Laurentides et des gens se font scraper leur vie par le bruit, la poussière, la circulation lourde, les odeurs de diesel...»

M. Pagé croit que le ministère de l'Environnement est dépassé par les événements. «La plupart des entreprises sont fautives, mais il nous faut trop de temps pour intervenir, c'est toujours trop compliqué, trop lourd, dit-il. Je suis intervenu je ne sais pas combien de fois! Il faut que nous revoyions nos façons de fonctionner!»

### **Municipalités impuissantes, citoyens floués**

De très nombreux citoyens voient, en effet, leur vie gâchée et, pour leur grand malheur, les municipalités sont totalement impuissantes à les protéger. Elles sont souvent victimes, elles aussi.

Frustrés, les maires et leur directeur général accusent Québec de les mépriser. Ils dénoncent le laxisme, le manque de consultation, la culture du fait accompli et la réglementation déficiente.

Le fait est qu'une municipalité n'a pratiquement aucun moyen de stopper une carrière ou une sablière. Un exploitant trouve un terrain sur les terres publiques, il achète un bail (pour une bouchée de pain) au ministère des Ressources naturelles, il décroche son certificat d'autorisation de l'Environnement et il se met à creuser, à dynamiter, à concasser, à transporter...

Le tout se fait le plus souvent dans le dos des autorités municipales, qui devront se battre en cour, aux frais des contribuables, pour demander des injonctions et même lutter contre le gouvernement, puisqu'elles doivent passer par la Loi sur l'accès à l'information pour connaître les détails de projets sur leur territoire!

«Les municipalités sont les enfants de leur mère, soit le gouvernement du Québec, et même si on n'est pas d'accord, on n'a rien à dire, explique Pierre Mercier, directeur général de Chertsey, dans Lanaudière. Comment voulez-vous que je sois un gestionnaire responsable si je ne sais même pas où sera la sablière, quelle superficie, à quelle distance des lignes d'eau, de la nappe phréatique, quelle sera sa capacité de production, le bruit, la poussière, les camions? Je ne sais rien et je dois me battre contre Québec pour savoir ce qui va se passer dans ma ville!»

Son collègue DG à Sainte-Lucie, Denis Malouin, en rajoute: «Les exploitants, eux, savent comment faire pour obtenir leur permis, mais nous, on ne nous consulte jamais. On sait par contre qu'on aura les camions sur nos routes. Une fois qu'ils ont commencé à dynamiter, il est tard pour intervenir!»

Le ministre Yves-François Blanchet concède que «ça n'a pas de bon sens» et invite les municipalités à communiquer directement avec son bureau si elles ont du mal à obtenir des documents.

Sa collègue aux Ressources naturelles, Martine Ouellette, avoue elle aussi que ça ne peut plus durer et promet que son projet de loi sur les mines, s'il est adopté, changera la donne en faveur des municipalités et des citoyens.



L'Écho Abitibien  
30 sep. 2013  
Guy Lacroix

L'esker St-Mathieu-Berry

# Une première au Québec



Par Guy Lacroix  
Publié le: Lundi 30 septembre 2013 12:42:10 HAE  
Mise à jour: Lundi 30 septembre 2013 14:44:35 HAE



Recommend <20

Tweeter <0

+1 <0

PARTAGER



[Signaler une erreur](#)

AMOS - L'esker le plus documenté au Québec est celui de St-Mathieu-Berry à la suite de la sortie officielle du Portrait produit par la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT). L'organisme souhaite maintenant être reconnu par Québec comme intervenant majeur dans le domaine de la gestion de l'eau afin notamment de financer le reste du travail à faire.

Fruit de plusieurs mois de travail dans le cadre d'un projet-pilote, le *Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry* est un document de près de 300 pages qui contient une très grande quantité d'informations qui couvrent notamment le milieu physique dans lequel il se trouve sur le plan hydrogéologique et géologique ainsi que le climat, la flore et la faune qui y sont associés.

Environ 85 pages sont consacrées aux activités forestières, minières, agricoles, industrielles, commerciales et récréotouristiques qui ont lieu sur le territoire de 300 kilomètres carrés de l'esker. L'utilisation et la gestion de l'eau complètent le portrait, qui est aussi accompagné de multiples annexes.

«C'est la première fois qu'au Québec un esker fait l'objet d'un effort de documentation aussi complet couvrant à la fois son hydrogéologie, son utilisation et sa gestion. Ce portrait constitue un point de départ et une base d'information solide pour l'exercice de concertation approfondi qui s'amorce au sein de la SESAT», a indiqué l'organisme par voie de communiqué.

### **Place à la concertation**

Le projet-pilote qui a mené à la création du Portrait est en effet un travail de longue haleine que la SESAT entrevoit sur une période de six ans. Les prochains mois seront consacrés à la concertation pour en arriver à un modèle de gestion, explique le directeur général de l'organisme, Olivier Pitre.

«Le Portrait fera office d'ouvrage de référence et nous allons maintenant consulter les 12 personnes que nous avons réunies en créant le Comité de gouvernance de l'esker pour avoir leurs préoccupations. Nous souhaitons ajouter deux autres personnes issues des secteurs privés du domaine de la forêt et des sablières.»

Le but ultime du projet-pilote de l'esker Saint-Mathieu-Berry est de produire un modèle de développement durable de l'esker pour assurer la pérennité de l'eau qu'il contient. À terme, les recommandations qui en découleront permettront de mieux gérer les autres eskers présents en région et même ailleurs au Québec.

«Nous pourrions transposer aux autres eskers de la région un modèle d'opération, tant sur plan forestier que les autres usages. Nous pourrions dire à Launay, Senneterre ou Barraute, voici comment on peut faire les choses», a conclu Olivier Pitre.

### **Gendron veut appuyer la SESAT**

La SESAT souhaite maintenant obtenir un statut semblable aux 40 organismes de bassins versants que compte le Québec et qui ont comme mandat de protéger et de valoriser le réseau hydrographique de leur territoire. Une reconnaissance qui lui permettrait d'obtenir du financement. Elle aura un allié puisque le député François Gendron s'est montré enclin à l'appuyer.

«Je pense pouvoir plaider la cause de la SESAT. Nous avons maintenant entre les mains un projet d'étapes segmenté avec lequel travailler. Il reste maintenant aux professionnels, ce que je ne suis pas, d'évaluer la qualité de cet outil et de voir s'il est requis. Restera à voir aussi si on pourra faire une petite passe de côté pour obtenir une reconnaissance, au même titre que les organismes de bassin versant. La CRÉ (Conférence régionale des élus) et le MRN (Ressources naturelles) ont mis la SESAT dans leur plan. Je pense que l'État québécois doit comprendre qu'il ne pourra pas toujours se soustraire à sa participation financière dans ce domaine.»

Il est possible de consulter le Portrait au [www.sesat.ca](http://www.sesat.ca)